

Mémoire déposé à la commission parlementaire sur le projet de la loi 56.

Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école

4 avril 2012

Auteur :

Émanuelle Després, étudiante

Collaborateur :

Robert Després

Tables des matières

Introduction	4
Commentaire sur le projet de loi.....	4
Considérant qu'il y a de l'intimidation dans les écoles.....	5
Considérant qu'il y a un manque de ressources humaines pour aider les victimes d'intimidation	Erreur ! Signet non défini.
Considérant que comme citoyen, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger nos jeunes qui sont l'avenir du Québec.....	5
Suggestion	5
Conclusion.....	5

Bonjour,

C'est avec grand honneur que j'ai accepté cette invitation pour venir m'exprimer sur le projet de loi 56. Je sais que je suis une personne privilégiée d'être ici ce matin. Je m'appelle Émanuelle Després et je suis étudiante en deuxième secondaire à l'Académie les Estacades, à Trois-Rivières.

Je suis l'initiatrice d'une marche qui s'est tenue le dimanche 11 décembre 2011 à Trois-Rivières et qui a réuni près de 300 personnes. Cette marche a permis de déposer à la députée de mon comté, Noëlla Champagne, une pétition contenant près de 3000 noms. D'ailleurs, celle-ci a été déposée à l'Assemblée nationale, le 14 février 2012, en ma présence. J'ai été accueilli très chaleureusement à l'Assemblée nationale et j'ai même eu droit à une ovation de tous les députés. Cela prouve que peu importe les partis, vous avez tous le même but, combattre l'intimidation.

Étant moi-même victime d'intimidation depuis la troisième année du primaire, cette démarche m'a permis d'augmenter mon estime de moi et ainsi de mettre fin à l'intimidation dont j'étais victime. Je ne trouve pas normal qu'il y ait des jeunes qui se suicident à cause de l'intimidation, comme Marjorie Raymond, de Sainte-Anne-des-Monts. Ce suicide a été l'élément déclencheur de mon initiative. Tout comme je ne trouve pas normal qu'un jeune du primaire grimpe dans un arbre pour se sauver de ses intimidateurs.

Madame la ministre Beauchamps, je le trouve bien correct votre projet de loi, sauf que les ressources que nous voulons, nous les jeunes, sont des conférences dans les milieux scolaires pour sensibiliser les jeunes intimidateurs. Je réclame donc plus de conférences (ateliers), car vous savez, tout comme moi, que certains étudiants ont des parents qui ne s'occupent pas d'eux et dont il faudrait, nous, en tant que société, s'occuper. Mais, il faudrait aussi s'occuper des autres, notamment en les sensibilisant.

En espérant que les médias et les commissions scolaires ne se servent pas de la liste du registre pour dénigrer les écoles, mais plutôt axé davantage de sensibilisation dans les écoles ciblées.

Il ne faut pas perdre de vue que le décrochage scolaire et le suicide chez les jeunes peuvent être reliés au problème de l'intimidation. Donc, plus vous investissez de l'argent pour contrer ce phénomène, plus vous faites en sorte que dans l'avenir notre société sera plus forte, plus instruite et plus riche intellectuellement. Vous savez que nous, les jeunes, et la génération derrière moi, prendront votre place plus tard. Et vous, les parlementaires, ici réunis, pouvez, en prenant de bonnes décisions, changer la mentalité de notre monde.

Des ateliers comme celles de mon ami Daniel Caux, alias Dan Coboy, devraient se donner dans tous les écoles du Québec, ainsi que dans tous les CPE. Car plus nous commençons jeunes à prévenir l'intimidation, moins le phénomène sera présent. D'ailleurs, le site internet que vous avez fait (agis.com) m'a beaucoup plu, parce que nous, les jeunes de la nouvelle génération, passons la plupart de notre temps sur Internet. En créant ce site, vous nous avez donné des ressources faciles à trouver pour nous ainsi que pour nos parents. Vous savez, mes parents ont été inquiets par rapport à ce que je vivais. Ce site Internet leur a donné des outils pour mieux me comprendre.

En terminant, je remercie les députées de Trois-Rivières, madame Champagne, ainsi que Madame St-Amand de leur appui et leur encouragement, ainsi que tous les médias pour la couverture médiatique qu'ils m'ont donné. Cela a permis de sensibiliser la société au problème qu'est l'intimidation. Je remercie également ma famille, mes ami(e)s, ainsi que les 3000 signataires de la pétition. Grâce à eux, grâce à vous, nous allons peut-être, tous ensemble, rayer l'intimidation de notre société. Enfin, je vous remercie, papa et maman, de votre appuie.

Pour conclure, je laisse la parole à un ami de mon père qui est commissaire à la Commission Scolaire Chemin-du-Roy.

En vous remerciant de votre écoute, je cède la parole à Claude Alarie.

Émanuelle Després